

PLAN STRATÉGIQUE

2012-2016

de la Commission
québécoise
des libérations
conditionnelles

Québec 

MISSION

La Commission québécoise des libérations conditionnelles décide en toute indépendance de la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes qui purgent une peine de six mois à deux ans moins un jour.

VISION

Une organisation indépendante et crédible dont la qualité des décisions s'allie à la compétence, à l'engagement de son personnel et à l'efficacité de ses interactions avec les différents acteurs du système de justice pénale.

ENJEUX

QUALITÉ ET COHÉRENCE DÉCISIONNELLE

ORIENTATIONS	1. DISPOSER DE TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION		2. OPTIMISER LES PROCESSUS DÉCISIONNELS
AXES D'INTERVENTION	1.1 La collaboration des partenaires en vue de l'obtention des documents en temps opportun 1.2 La communication avec les victimes	2.1 Une démarche décisionnelle structurée 2.2 Le partage de l'expertise	
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	1.1.1 Améliorer les mécanismes de suivi	2.1.1 Bonifier les outils d'aide à la décision	
	Indicateur: Poursuite de la mise en place des mécanismes favorisant l'obtention des documents avant séance Cible: Avril 2014	Indicateur: Outils d'aide à la décision revus Cible: 2013	
	1.1.2 Contribuer au déploiement de solutions technologiques favorisant la circulation et le partage de l'information	2.2.1 Maximiser les occasions d'échanges et de rencontres cliniques et juridiques	
	Indicateur: Participation au projet informatique en matière d'information correctionnelle Cible: Jusqu'au 31 mars 2015	Indicateur: Nombre de rencontres tenues Cible: Six rencontres annuellement	
	1.1.3 Diffuser de l'information auprès des différents acteurs du système de justice pénale		
	Indicateur: Nature des activités d'information		
	1.1.4 Poursuivre la création et la diffusion d'outils de travail et de référence		
	Indicateur: Diversité des outils de travail mis à la disposition des partenaires		
1.2.1 Poursuivre l'optimisation des mécanismes mis en place afin de communiquer avec les victimes visées par la Loi	Indicateur: Révision des processus de travail Cible: 2014		

COMPÉTENCE ET EFFICACITÉ

INFORMATION ET ACCESSIBILITÉ

3. MAINTENIR DU PERSONNEL QUALIFIÉ ET MOBILISÉ		4. SIMPLIFIER ET CONSOLIDER LES PROCESSUS DE TRAVAIL		5. DIFFUSER DE L'INFORMATION AUPRÈS DES PERSONNES CONCERNÉES ET DU GRAND PUBLIC	
3.1	Une formation diversifiée et continue	4.1	La révision des processus de travail	5.1	Les modes de prestation de services
3.2	La reconnaissance au travail	4.2	L'enrichissement de l'information de gestion	5.2	La connaissance du mandat de la Commission et des programmes de mise en liberté sous condition
3.1.1	Élaborer une stratégie de formation pour le maintien et le perfectionnement des connaissances du personnel et des membres	4.1.1	Documenter et améliorer les processus de travail	5.1.1	Maximiser l'utilisation des technologies de l'information
	Indicateur: Mise en place de la stratégie Cible: 2014		Indicateur: Début de la démarche Cible: 2012		Indicateur: Fréquentation du site Web Cible: Augmentation de 20% d'ici 2014
3.2.1	Favoriser les initiatives et reconnaître les réussites	4.2.1	Optimiser les mécanismes de collecte de données et d'analyse statistique	5.2.1	Diffuser auprès du grand public de l'information sur les programmes et sur le mandat de la Commission
	Indicateur: Nombre d'activités de reconnaissance Cible: Une activité annuelle		Indicateur: Mise en place d'un tableau de bord Cible: 2013		Indicateur: Diversité des moyens de communication utilisés
				5.2.2	Réaliser un plan de communication intégré
					Indicateur: Début de la mise en œuvre Cible: 2013
				5.2.3	Participer à des activités publiques, colloques, conférences, etc.
					Indicateur: Nombre d'activités tenues Cible: Quatre activités annuellement
				5.2.4	Mettre à la disposition des Services correctionnels des outils de communication pour appuyer la transmission de l'information s'adressant aux personnes contrevenantes
					Indicateur: Nature des outils produits

